


 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-12

**Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation  
 des subventions aux associations : OTEM et Mission Locale**

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	27	Contre	0
Quorum	16		
Conseillers représentés	2		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	26/III/2018	L'an 2018, le 3 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	26/III/2018		

 Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric Couso**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Maryse AUBIN	Sallebœuf	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire		Natalie ROCA
Françoise IMMER	Pompignac		Denis LOPEZ
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le

r 5 AVR. 2018

**N° 2018-12****Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations : OTEM et Mission Locale**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2017-53 portant tableau d'affectation des subventions aux associations

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 20 mars 2018

Rapport de synthèse :

Le 12 décembre 2017, la Communauté de communes a attribué à chaque association un acompte calculé sur le montant de la subvention 2017 et versé par mensualité.

Les associations transmettent actuellement l'ensemble des documents demandés pour pouvoir échanger avec la collectivité sur leurs projets et leurs besoins. La Commission compétente va examiner les dossiers de subventions desdites associations et les éventuels ajustements seront présentés lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour ce qui concerne l'OTEM et la Mission locale des hauts de Garonne, le montant de la subvention 2018 est définitivement connu.

La participation à l'OTEM s'inscrit dans une nouvelle convention pluriannuelle 2018-2020 avec pour objectif d'être au plus près de la réalité en matière de services proposés par l'OTEM et de la cotisation. Le montant fixé en 2018 ne devrait pas bouger le temps de la convention. Les mensualités à venir seront donc ajustées en conséquence.

La subvention de la mission locale est calculée sur la base de la population du territoire et a été arrêtée à 1.30 € par habitant en 2016. La hausse 2018 est uniquement due à l'augmentation de la population du territoire. Les mensualités à venir seront donc ajustées en conséquence.

		Subvention proposée pour 2017	Subvention proposée pour 2018
Inscription professionnelle	<b>Mission locale Cenon</b>	24 401.00 €	<b>24 875.50</b>
Office de Tourisme	<b>OTEM Targon</b>	31 135.48 €	<b>31 000 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. De fixer le montant de la subvention de la mission locale à la somme de 24 875.50 €, de mandater la subvention sous forme de mensualités,
2. De fixer le montant de la subvention de l'OTEM à la somme de 31 000 €, de mandater la subvention sous forme de mensualités.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 3 avril 2018

Le Président





Pour extrait conforme

Signé par : Jean-Pierre Soubie  
Date : 04/04/2018  
Jean-Pierre Soubie, Président du Bureau Bordelais

# Bordereau de signature



## 2018\_12 DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU D AFFECTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OTEM ET MISSION LOCALE

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	04/04/2018	
Jean-Pierre Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	04/04/2018	  Certificat au nom de <u>Jean-Pierre SOUBIE</u> (Président, COMMUNAUTE DE COMMUNES LES COTEAUX BORDELAIS), émis par <u>ChamberSign France - AC 2 étoiles</u> , valide du 12 juil. 2016 à 10:44 au 12 juil. 2019 à 10:44.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> WS		

Dossier de type : Actes // sigpresident